

TD Waterhouse Canada Inc. Convention de comptes et de services et Déclarations

**Sommaire de modifications en
vigueur le 31 décembre 2020**



Les modifications apportées à la Convention de comptes et de services et Déclarations de TD Waterhouse Canada Inc. énumérées ci-après entreront en vigueur le 31 décembre 2020.

Veillez passer en revue les modifications suivantes avec soin et conserver le présent avis aux fins de consultation ultérieure. Vous n'avez aucune mesure à prendre sauf celle de lire les présentes modifications.

Si vous désirez obtenir le texte intégral de la Convention de comptes et de services et Déclarations, veuillez vous rendre à l'adresse www.td.com/2020ASAFR ou veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.

Veillez noter :

Les présentes modifications s'appliquent à toutes les conventions que vous avez conclues avec TD Waterhouse Canada Inc., notamment la Convention de comptes et de services et Déclarations.

Convention de compte au comptant	
L'article 5 – Paiement	
Actuel	Nouveau
<p>Vous serez tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de payer toutes les commissions et tous les frais; • de payer tout solde débiteur ou toute autre obligation exigible aux termes d'un de vos comptes; 	<p>Vous serez tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de payer toutes les commissions et tous les frais; • de payer tout solde débiteur ou toute autre obligation exigible aux termes d'un de vos comptes, y compris les retenues d'impôt;
L'article 7 – Communications	
Actuel	Nouveau
<p>Il vous incombe, à titre de titulaire du compte, d'examiner attentivement ces communications au moment où vous les recevez et de nous aviser immédiatement par écrit de toute erreur qui y figure ou de toute omission ou objection. Votre avis écrit doit être remis à l'adresse suivante, que ce soit en mains propres, par la poste ou par télécopieur :</p> <p>Équipe de résolution des plaintes de clients 207 Queens Quay West, 5th Floor Toronto (Ontario) M5J 1A7</p> <p>Lorsque nous vous demandons de fournir une communication écrite, vous pouvez le faire en nous remettant la communication en mains propres, par la poste ou par télécopieur, à moins que nous ne vous demandions de procéder autrement.</p>	<p>Il vous incombe, à titre de titulaire du compte, d'examiner attentivement ces communications au moment où vous les recevez et de nous aviser immédiatement par écrit de toute erreur qui y figure ou de toute omission ou objection. Votre avis écrit doit être remis par courriel à l'adresse td.waterhouse@td.com ou être envoyé par la poste à l'adresse suivante :</p> <p>Équipe de résolution des plaintes de clients P.O. Box 5999, Station F Toronto (Ontario) M4Y 2T1</p> <p>Lorsque nous vous demandons de fournir une communication écrite, vous pouvez le faire en nous remettant la communication par la poste, à moins que nous ne vous demandions de procéder autrement.</p>
L'article 8 – Exclusion de responsabilité	
Actuel	Nouveau
<p>Nous ne serons responsables d'aucune perte qui découle directement ou indirectement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une cause hors de notre contrôle raisonnable, y compris une catastrophe naturelle, un incendie, un acte d'un gouvernement ou d'un État, une ordonnance du tribunal, une guerre, un mouvement populaire, une insurrection, un embargo, des moyens de pression, un acte d'une autorité ou d'un organisme gouvernemental ou supranational... • d'un autre fait qui n'a pas été causé par notre mauvaise foi, négligence ou grave omission volontaire ou un acte de fraude de notre part. 	<p>Nous ne serons responsables d'aucune perte qui découle directement ou indirectement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une cause hors de notre contrôle raisonnable, y compris une catastrophe naturelle, un événement de santé publique (y compris une pandémie), un incendie, un acte d'un gouvernement ou d'un État, une ordonnance du tribunal, une guerre, un mouvement populaire, une insurrection, un embargo, des moyens de pression, un acte d'une autorité ou d'un organisme gouvernemental ou supranational... • d'un autre fait qui n'a pas été causé par notre mauvaise foi, violation des règles des courtiers membres de l'OCRCVM ou des lois sur les valeurs mobilières, négligence ou grave omission volontaire ou un acte de fraude de notre part.
L'article 16 – Garde des titres, réception de la sûreté et obligations de livraison	
<p>Nous ne pouvons garantir la livraison des certificats ou des titres lorsqu'un agent des transferts ou un agent comptable des registres ne peut fournir les certificats ou les titres.</p>	<p>Nous déclinons toute responsabilité à l'égard du retard de la livraison des certificats ou des titres ou lorsqu'un agent des transferts ou un agent comptable des registres ne peut fournir les certificats ou les titres.</p>

Convention de négociation d'options

L'article 8 – Responsabilité

Actuel

Nous serons responsables envers vous des erreurs ou des omissions dans le traitement de vos ordres d'achat, de vente, d'exécution ou d'expiration d'une option, seulement si elles sont dues à une négligence grave ou à une faute intentionnelle de notre part.

Nouveau

Nous serons responsables envers vous des erreurs ou des omissions dans le traitement de vos ordres d'achat, de vente, d'exécution ou d'expiration d'une option, seulement si elles sont dues à une négligence, à une violation des règles des courtiers membres de l'OCRCVM ou des lois sur les valeurs mobilières ou à une faute intentionnelle de notre part.

Processus de résolution des problèmes des clients

Actuel

Vous pouvez faire parvenir votre plainte écrite par la poste à l'adresse suivante : Équipe de résolution des plaintes de clients, 207 Queens Quay West, 5th Floor, Toronto (Ontario) M5J 1A7, par télécopieur au 416 983-2579 ou par courriel à td.waterhouse@td.com.

Nouveau

Vous pouvez faire parvenir votre plainte écrite par la poste à l'adresse suivante : Équipe de résolution des plaintes de clients, P.O. Box 5999, Station F, Toronto (Ontario) M4Y 2T1 ou par courriel à td.waterhouse@td.com.

Le texte qui suit a été ajouté à l'article en cause :

Veillez noter que l'ombudsman de la TD est un employé du Groupe Banque TD. Bien que l'ombudsman de la TD ne relève d'aucune unité d'entreprise afin de conserver l'impartialité de la fonction, il ne s'agit pas d'un service indépendant de résolution des différends. Le mandat de l'ombudsman de la TD est de passer en revue vos préoccupations et de donner une réponse objective et impartiale.

Négociation de fonds communs de placement

Actuel

3. Sociétés de fonds approuvées/non approuvées : Nous n'exécuterons d'ordres d'achat qu'à l'égard de sociétés de fonds approuvées (et communiquées par nous).

Pour les portefeuilles de sociétés de fonds non approuvées, nous n'accepterons que les demandes de rachat et de transfert au sein d'une même famille de fonds. En outre, nous ne garantissons pas :

- le paiement opportun des distributions;
- la prochaine valeur liquidative disponible; ou
- des dates de règlement fixes.

Nouveau

3. Sociétés de fonds approuvées/non approuvées : Nous n'exécuterons d'ordres d'achat qu'à l'égard de sociétés de fonds approuvées (et communiquées par nous).

Pour les portefeuilles de sociétés de fonds non approuvées, nous n'accepterons que les demandes de rachat et de transfert au sein d'une même famille de fonds. En outre, nous déclinons toute responsabilité à l'égard de ce qui suit :

- le paiement opportun des distributions;
- la prochaine valeur liquidative disponible; ou
- des dates de règlement fixes.

Énoncé de politiques

L'article d – Émetteurs reliés à TD Waterhouse Canada Inc. :

Actuel

d) Émetteurs associés à TD Waterhouse Canada Inc. : Un émetteur est un « émetteur associé » à TD Waterhouse Canada Inc. s'il entretient une relation d'affaires avec TD Waterhouse Canada Inc., un émetteur relié à TD Waterhouse Canada Inc. ou un administrateur ou dirigeant de TD Waterhouse Canada Inc. ou de cet émetteur relié, d'une nature telle qu'un éventuel acheteur de titres de l'émetteur associé serait raisonnablement susceptible de s'interroger sur l'indépendance de TD Waterhouse Canada Inc. par rapport à cet émetteur.

Les entités suivantes sont des émetteurs associés à TD Waterhouse Canada Inc. :

- Les fonds d'investissement dont le nom comprend les mentions « TD », « GPTD » ou « Epoch ».
- Genesis Trust
- Genesis Trust II
- Groupe TMX Limitée

Nouveau

d) Émetteurs associés à TD Waterhouse Canada Inc. : Un émetteur est un « émetteur associé » à TD Waterhouse Canada Inc. s'il entretient une relation d'affaires avec TD Waterhouse Canada Inc., un émetteur relié à TD Waterhouse Canada Inc. ou un administrateur ou dirigeant de TD Waterhouse Canada Inc. ou de cet émetteur relié, d'une nature telle qu'un éventuel acheteur de titres de l'émetteur associé serait raisonnablement susceptible de s'interroger sur l'indépendance de TD Waterhouse Canada Inc. par rapport à cet émetteur.

Les entités suivantes sont des émetteurs associés à TD Waterhouse Canada Inc. :

- Les fonds d'investissement dont le nom comprend les mentions « TD », « GPTD », « Greystone TD » ou « Epoch ».
- Genesis Trust
- Genesis Trust II
- Groupe TMX Limitée

Convention du client des services de courtage électroniques

Actuel

REMARQUE IMPORTANTE : VEUILLEZ LIRE LA PRÉSENTE CONVENTION AVANT D'ACCÉDER À L'UN DES SERVICES COURTIERWEB, INFO-COURTAGE, TÉLÉMAX OU PLATEFORME AVANCÉE. L'UTILISATION DE L'UN OU L'AUTRE DES SERVICES DÉFINIS CI-DESSOUS OU L'APPOSITION DE VOTRE SIGNATURE SUR L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION INDIQUERA QUE VOUS AVEZ LU LA PRÉSENTE CONVENTION, ET QUE VOUS CONVENEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES MODALITÉS STIPULÉES AUX PRÉSENTES ET PAR TOUTE AUTRE MODALITÉ OU RESTRICTION APPLICABLE À L'ÉGARD DES SERVICES. TD WATERHOUSE CANADA INC. NE VOUS FOURNIRA LES SERVICES QU'EN FONCTION DES MODALITÉS SUIVANTES :

Nouveau

REMARQUE IMPORTANTE : VEUILLEZ LIRE LA PRÉSENTE CONVENTION AVANT D'ACCÉDER À L'UN DES SERVICES COURTIERWEB^{MD}, INFO-COURTAGE^{MD}, TÉLÉMAX^{MD}, thinkorswim, APPLICATION TD, PLATEFORME AVANCÉE OU D'AUTRES SERVICES EN LIGNE OU MOBILES. L'UTILISATION DE L'UN OU L'AUTRE DES SERVICES DÉFINIS CI-DESSOUS OU L'APPOSITION DE VOTRE SIGNATURE SUR L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION INDIQUERA QUE VOUS AVEZ LU LA PRÉSENTE CONVENTION, ET QUE VOUS CONVENEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES MODALITÉS STIPULÉES AUX PRÉSENTES ET PAR TOUTE AUTRE MODALITÉ OU RESTRICTION APPLICABLE À L'ÉGARD DES SERVICES. TD WATERHOUSE CANADA INC. NE VOUS FOURNIRA LES SERVICES QU'EN FONCTION DES MODALITÉS SUIVANTES :

Définitions

L'article 4

Actuel

Les renseignements fournis au moyen des services ont été obtenus de façon indépendante auprès de divers fournisseurs de renseignements par l'intermédiaire de sources que nous croyons fiables. Ni le Groupe Banque TD ni les fournisseurs de renseignements ne garantissent l'actualité, la séquence, l'exhaustivité et l'exhaustivité des données du marché ni de toute autre information ou des messages qu'ils diffusent. Ni le Groupe Banque TD ni les fournisseurs de renseignements ne seront responsables de quelque manière que ce soit envers vous ou toute autre personne en cas a) d'inexactitude, d'erreur, de retard ou d'omission (i) dans ces données, cette information ou ces messages, ou (ii) dans la transmission ou la livraison de ces données, de cette information ou de ces messages, ou en cas b) de perte ou de dommage résultant d'un tel retard ou d'une telle inexactitude, erreur ou omission, ou causé par celui-ci, ou par la non-exécution ou l'interruption de ces données, de cette information ou de ces messages, en raison d'un acte de négligence ou d'une omission de la partie qui les diffuse, d'un cas de « force majeure » (inondation, conditions météorologiques extraordinaires, tremblement de terre ou autre catastrophe naturelle, incendie, guerre, insurrection, émeute, conflit de travail, accident, acte du gouvernement, conflit, panne de courant ou de communications, mauvais fonctionnement du matériel ou de logiciels) ou de toute autre cause hors du contrôle raisonnable de la partie qui les diffuse.

Nouveau

Les renseignements fournis au moyen des services ont été obtenus de façon indépendante auprès de divers fournisseurs de renseignements par l'intermédiaire de sources que nous croyons fiables. Outre les relevés, les avis d'exécution et les autres renseignements que nous sommes tenus de fournir conformément aux règles des courtiers membres de l'OCRCVM et aux lois sur les valeurs immobilières applicables, les données du marché, toute autre information ou des messages, y compris leur actualité, séquence, exactitude et exhaustivité, que le Groupe Banque TD et les fournisseurs de renseignements diffusent, le sont uniquement à titre d'information et peuvent être inexacts. Vous acceptez de les vérifier afin de vous y fier. Ni le Groupe Banque TD ni les fournisseurs de renseignements ne seront responsables de quelque manière que ce soit envers vous ou toute autre personne en cas a) d'inexactitude, d'erreur, de retard ou d'omission (i) dans ces données, ces renseignements ou ces messages, ou (ii) dans la transmission ou la livraison de ces données, de ces renseignements ou de ces messages, ou en cas b) de perte ou de dommage résultant d'un tel retard ou d'une telle inexactitude, erreur ou omission, ou causé par l'un ou l'autre, ou par la non-exécution ou l'interruption de ces données, de ces renseignements ou de ces messages, en raison d'un acte de négligence ou d'une omission de la partie qui les diffuse, d'un cas de « force majeure » (inondation, conditions météorologiques extraordinaires, tremblement de terre ou autre catastrophe naturelle, incendie, guerre, insurrection, émeute, conflit de travail, accident, acte du gouvernement, conflit, panne de courant ou de communications, événement de santé publique y compris une pandémie, mauvais fonctionnement du matériel ou de logiciels indépendant de notre volonté raisonnable) ou de toute autre cause hors du contrôle raisonnable de la partie qui les diffuse, sauf si les pertes directes découlent de notre violation des règles des courtiers membres de l'OCRCVM ou des lois sur les valeurs mobilières et si vous avez pris des mesures raisonnables afin d'atténuer ces pertes.

L'article 5	
Actuel	Nouveau
<p>Indépendamment de toute autre modalité comprise aux présentes ou de toute autre entente applicable au compte, ni le Groupe Banque TD ni les fournisseurs de renseignements ne seront tenus responsable de toute perte causée, directement ou indirectement, par une violation de contrat, un délit (y compris la négligence) ou autrement, qui découle :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une interruption ou d'une déficience à l'égard de données, de renseignements ou d'un autre aspect des services en raison d'un acte ou d'une omission, notamment une panne de communication ou d'électricité ou un fonctionnement défectueux de l'équipement ou de logiciels, d'un accès retardé et de l'incapacité d'accéder à votre compte ou aux services pour quelque raison que ce soit, y compris pendant des périodes d'achalandage ou d'activité boursière ou pour permettre l'entretien des systèmes, des mises à jour ou pour une autre raison, de la disponibilité, de l'accès, de l'exactitude, de la rapidité de publication ou de la synchronisation exacte des services, des renseignements ou des données reçus au cours de votre utilisation des services ou d'une décision prise ou d'un acte posé par vous qui repose sur votre utilisation des services ou des renseignements ou des données reçus au cours de votre utilisation des services ou l'interruption de l'un ou l'autre volet des services pour quelque raison que ce soit, l'exactitude ou la rapidité de publication des cotes fournies au moyen des services. 	<p>Indépendamment de toute autre modalité comprise aux présentes ou de toute autre entente applicable au compte, ni le Groupe Banque TD ni les fournisseurs de renseignements ne seront tenus responsable de toute perte causée, directement ou indirectement, par une violation de contrat, un délit (y compris la négligence) ou autrement, qui découle :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une interruption ou d'une déficience à l'égard de données, de renseignements ou d'un autre aspect des services en raison d'un acte ou d'une omission indépendante de notre volonté raisonnable, notamment une panne de communication ou d'électricité ou un fonctionnement défectueux de l'équipement ou de logiciels, d'un accès retardé et de l'incapacité d'accéder à votre compte ou aux services pour quelque raison que ce soit, y compris pendant des périodes d'achalandage ou d'activité boursière ou pour permettre l'entretien des systèmes, des mises à jour ou pour une autre raison, de la disponibilité, de l'accès, de l'exactitude, de la rapidité de publication ou de la synchronisation exacte des services, des renseignements ou des données reçus au cours de votre utilisation des services ou d'une décision prise ou d'un acte posé par vous qui repose sur votre utilisation des services ou des renseignements ou des données reçus au cours de votre utilisation des services ou l'interruption de l'un ou l'autre volet des services pour quelque raison que ce soit, l'exactitude ou la rapidité de publication des cotes fournies au moyen des services. <p>sauf si les pertes directes découlent de notre violation des règles des courtiers membres de l'OCRCVM ou des lois sur les valeurs mobilières et si vous avez pris des mesures raisonnables afin d'atténuer ces pertes.</p>
L'article 9	
Actuel	Nouveau
<p>Indépendamment de toute autre modalité comprise dans les présentes ou de toute autre entente applicable au compte, nous n'assumons aucune responsabilité envers vous pour des dommages directs, indirects, consécutifs, accessoires ou semblables, notamment tous coûts ou toutes pertes, dépenses, pertes de profit, pertes de revenu d'affaires ou incapacité de réaliser des économies anticipées découlant de la mise en place, de la fourniture ou du fonctionnement des services ou tout acte ou toute omission dans le cadre de votre utilisation du compte ou des services. Par entente, vous renoncez sans condition aux droits vous permettant de réclamer des dommages-intérêts ou d'obtenir réparation pour ces dommages, même si vous nous avez informés de la possibilité ou de la probabilité de ces dommages.</p>	<p>Indépendamment de toute autre modalité comprise dans les présentes ou de toute autre entente applicable au compte, nous n'assumons aucune responsabilité envers vous pour des dommages directs, indirects, consécutifs, accessoires ou semblables, notamment tous coûts ou toutes pertes, dépenses, pertes de profit, pertes de revenu d'affaires ou incapacité de réaliser des économies anticipées découlant de la mise en place, de la fourniture ou du fonctionnement des services ou tout acte ou toute omission dans le cadre de votre utilisation du compte ou des services, sauf si les pertes directes découlent de notre violation des règles des courtiers membres de l'OCRCVM ou des lois sur les valeurs mobilières et si vous avez pris des mesures raisonnables afin d'atténuer ces pertes. Par entente, vous renoncez sans condition aux droits vous permettant de réclamer des dommages-intérêts ou d'obtenir réparation pour ces dommages, même si vous nous avez informés de la possibilité ou de la probabilité de ces dommages.</p>

Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.